

PROCURATION

Je soussignée Carine Bapita Buyangandu,

Avocate au barreau de Kinshasa Matete, représentante légale des victimes du groupe VO2 devant la Cour Pénale Internationale,

Donne par la présente procuration au Bureau du Conseil Public pour les Victimes aux fins de représenter et défendre les intérêts des victimes du groupe VO2 dans l'affaire Thomas Lubanga, spécifiquement pour le contre-interrogatoire du témoin D01-0029 de la Défense actuellement auditionné par la Cour Pénale internationale.

Fait à la Haye, le 01/06/2010



Carine Bapita Buyangandu